



Légende du plan d'aménagement particulier "quartier existant"

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG
- délimitation de la densité dans les différentes zones

Nombre de niveaux et de logements par immeuble
 I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 L1, L4, L6, ... nombre de logements

Éléments à sauvegarder

- muret à conserver
- secteur protégé d'intérêt communal de type „environnement construit“
- construction à conserver
- gabarit d'une construction existante à préserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques – à titre indicatif :

- à la protection des sites et monuments nationaux

Fond de plan

- parcellaire (PCN 2017)
- constructions existantes (PCN 2017)
- zone soumise à un PAP "nouveau quartier" (à titre indicatif)
- zone d'aménagement différé (à titre indicatif)
- sections cadastrales
- limite communale

VERSION JANVIER 2018 VOTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	26.01.2018	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CE
B	04.03.2024	VERSION COORDONNÉE SUITE A LA MODIFICATION "PATRIMOINE COMMUNAL" (07)

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
Commune de Junglinster
 PROJET
Plan d'aménagement particulier "quartier existant"
 PLAN
 Localité de Graulinster et Blumenthal - version coordonnée

BUREAU D'ÉTUDES
zilmplan s.à r.l.
 Urbanisme & Aménagement du Territoire
 4, rue Albert Simon
 L-5315 Contern
 Tél.: (+352) 26 390 - 1
 info@zilmplan.lu

DESSINÉ PAR	VKS	FORMAT	DIN-A2 (420 x 594 mm)
VÉRIFIÉ PAR	CRH	ÉCHELLE	1/2.500
DATE	03.01.2018		

FICHER P:\P-SC\2014\20140530-ZP_PAP-QE_Junglinster\G_Version coordonnée
 PLAN N° 20140532-ZP_JUNG_PAP_QE_09_Graulinster_Blumenthal_b

FOND DE PLAN © ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES

Nr	Nom	Localité	État	Date
01	Modification du PAG/PAP-QE "Remesfeld" (N/REF. 27C/020/2020, PAP QE 18861/27C)	Imbringen	approuvé	11.12.2020
02	Modification du PAG/PAP-QE "Uewent Terens" (N/REF. 27C/021/2020, PAP-QE 18919/27C)	Beidweiler	approuvé	01.07.2021
03	Adaptation du PAG/PAP-QE "Groebierg" (N/REF. 27C/017/2017, PAP-QE 18021/27C; Judgement N°42067)	Gonderange	approuvé	31.01.2022
04	Modification du PAG/PAP-QE "BEP/Stationnement" (N/REF. 27C/022/2021, PAP-QE 19169/27C)	Junglinster, Eschweiler	approuvé	27.04.2022
05	Modification du PAG "Château d'Eisenborn" (N/REF. 27C/023/2021)	Eisenborn	approuvé	16.08.2022
06	Modification du PAG "Rue du Cimetière" (N/REF. 27C/025/2022, PAP-QE 19428/27C)	Godbrange	approuvé	26.07.2023
07	Modification du PAG "Patrimoine" (N/REF. 27C/026/2023, PAP-QE 19585/27C)	plusieurs localités	approuvé	04.03.2024